

Abonnement • Assurances • Eco-Contribution

En quelques clics, renouvelez votre **abonnement**, votre **assurance** et votre **Eco-Contribution 2025** sur notre site **unaf-apiculture.info** : rapide, économique pour vous et l'UNAF, et une assurance immédiate pour vos ruches !



Mme M. NOM/Structure non affiliée : Prénom :
Adresse :
CP : Ville : Tél. :
E-mail : Pays :

ABONNEMENT, ADHÉSION, ASSURANCE : CHOISISSEZ LA FORMULE QUI VOUS CONVIENT POUR 2025 !

- MODALITÉ 1 : ADHÉSION À L'UNAF + ABONNEMENT À LA REVUE ABEILLES & FLEURS** **41,00 €/an**
Réception de la revue *Abeilles & Fleurs* (11 numéros + hors-série) directement chez vous + **possibilité de souscription aux contrats collectifs négociés : assurance et Eco-Contribution** + participation aux webinaires + réception de la newsletter d'information mensuelle « La Butineuse ».
- MODALITÉ 2 : ADHÉSION À L'UNAF + ABONNEMENT À LA REVUE ABEILLES & FLEURS DEPUIS L'ÉTRANGER** **51,00 €/an**
Réception de la revue *Abeilles & Fleurs* (11 numéros + hors-série) directement chez vous + **possibilité de souscription aux contrats collectifs négociés : assurance et Eco-Contribution** + participation aux webinaires + réception de la newsletter d'information mensuelle « La Butineuse ».
- MODALITÉ 3 : ABONNEMENT À LA REVUE ABEILLES & FLEURS** **45,00 €/an**
Réception de la revue *Abeilles & Fleurs* (11 numéros + hors-série) directement chez vous + participation aux webinaires.
- MODALITÉ 4 : ABONNEMENT À LA REVUE ABEILLES & FLEURS DEPUIS L'ÉTRANGER** **55,00 €/an**
Réception de la revue *Abeilles & Fleurs* (11 numéros + hors-série) directement chez vous + participation aux webinaires.
- MODALITÉ 5 : ADHÉSION SEULE À L'UNAF** **5,00 €/an**
Adhésion à l'Union nationale de l'apiculture française + participation aux webinaires + réception de la newsletter d'information mensuelle « La Butineuse ».

ÉCO-CONTRIBUTION

Si vous n'avez pas de SIRET, vous n'êtes pas redevable de l'Eco-Contribution. A défaut, aucun remboursement ne sera effectué.

L'UNAF vous simplifie les démarches en se chargeant de votre déclaration. Vous devez déclarer le nombre de ruches pour calculer puis payer le montant de votre redevance.

N° SIRET :

Redevance Eco-Contribution 2025 : 0,10 €/ruche.

Si vous mettez sur le marché plus de 5 tonnes de papiers graphiques (flyers, prospectus avec grammage inférieur ou égal à 224 g/m²) :

Redevance Eco-Contribution 2025 : 90 € HT/tonne + 5 %.

Les attestations Eco-Contribution seront envoyées sur demande auprès de l'UNAF.

Je confirme avoir pris connaissance des CGV/CGU Adelphe depuis notre site Internet www.unaf-apiculture.info, dans le cadre de ma mise en conformité **(cochez cette case)**.

NOS FORMULES ASSURANCE RUCHES

FORMULE 1 : 0,10 €/ruche

► Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole.

► Défense pénale et recours.

Franchise RC : 280,00 €

FORMULE 2 : 1,60 €/ruche

► Formule 1.
► Dommages subis par vos ruches suite à : incendie/explosion, événements climatiques à caractère non exceptionnel (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractère exceptionnel (inondation, glissement de terrain...), transport.
► Catastrophes naturelles.

Franchise : 228,00 €

► Vol et vandalisme : **franchise 10 % avec un minimum de 200,00 €.**

Remboursement maximum par ruche : 150,00 € du 1^{er} mars au 30 septembre et 112,50 € le reste de l'année.

FORMULE 3 : 2,70 €/ruche

► Formule 2 **incluant** un remboursement bien supérieur.

Remboursement maximum par ruche : 250,00 € du 1^{er} mars au 30 septembre et 187,50 € le reste de l'année.

Je souhaite assurer mes ruches. J'ai bien noté que l'assurance couvre la période à partir de la date de réception du règlement par l'UNAF jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En adhérant au contrat collectif d'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des documents relatifs à l'assurance Groupama sur le site Internet de l'UNAF : www.unaf-apiculture.info. Les attestations d'assurances seront envoyées par Groupama dans le mois suivant l'adhésion.

RÉCAPITULATIF DE MA COMMANDE :

Abonnement à la revue Abeilles & Fleurs et/ou adhésion à l'UNAF :

<input type="checkbox"/> Modalité 1.....	41,00 €
<input type="checkbox"/> Modalité 2.....	51,00 €
<input type="checkbox"/> Modalité 3.....	45,00 €
<input type="checkbox"/> Modalité 4.....	55,00 €
<input type="checkbox"/> Modalité 5.....	5,00 €

Eco-Contribution* :

<input type="checkbox"/> Nombre de ruches : x 0,10 € =	€
ou	
<input type="checkbox"/> Nombre de tonnes : x 90 € HT + 5 % =	€

Assurance ruches :

<input type="checkbox"/> Formule 1 : nombre de ruches : x 0,10 € =	€
<input type="checkbox"/> Formule 2 : nombre de ruches : x 1,60 € =	€
<input type="checkbox"/> Formule 3 : nombre de ruches : x 2,70 € =	€

(*) Le nombre de ruches Eco-Contribution doit être le même que le nombre de ruches assurées.

Total de ma commande = €

RÈGLEMENT

A partir du 1^{er} janvier 2025.
Nous n'acceptons aucun règlement avant cette date (nous encaisserons les chèques en janvier 2025).

Adressez votre règlement à l'ordre de l'UNAF :
5 bis, rue Faÿs • 94160 Saint-Mandé

TVA intracommunautaire :
FR623 236 58 203
N° IBAN FR76 1558 9297 4408
5907 5954 008

Aucune facture ne sera établie sauf demande à l'UNAF. Avec la souscription en ligne, l'envoi de la facture est automatique.